

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT LE 6 JUILLET 2026 À 19 H,
AU 1245, RUE PRINCIPALE, SAINT-ALBERT SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JEAN BOISSONNEAULT,
MAIRE.**

Sont présents à cette séance:

Mme Sophie Pelletier	Conseillère siège 1
M. Jean-François Côté	Conseiller siège 2
M. Jean-Philippe Bibeau	Conseiller siège 3
M. Nicolas Labbé	Conseiller siège 4
Mme Mélanie Vogt	Conseillère siège 5
M. Justin Chabot	Conseiller siège 6

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur Jean Boissonneault, maire. Madame Nathalie Beauchesne, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de secrétaire de la séance.

Ordre du jour

1. Dépôt et adoption de l'ordre du jour;
2. Dépôt et adoption des minutes de la séance ordinaire du 1 juin 2026;
3. Approbation des comptes pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026;
4. Adoption des comptes pour la période du 1^{er} au 30 juin 2026 ;
5. Période question de l'assistance;
6. Résolution : Lettre d'appui à nos organismes pour demande au Programme Nouveaux Horizons 2026;12-18 et les Fermières;
7. Résolution : Lettre d'appui à nos organismes pour demande au Programme Nouveau Horizon 2026 FADOQ;
8. Résolution : Nouvelles gouttières à la salle du pavillon;
9. Résolution : Rapport de la réunion du Comité consultatif en urbanisme (CCU) du 16 juin 2026;
10. Résolution : Réparation des jeux d'eau;
11. Résolution : Congrès de la FMQ en septembre 2026;
12. Résolution : Rapport de EXP pour lit de séchage et 3^e bassin;
13. Résolution : Frais de nettoyage au 129 route de Saint-Albert; ;
14. Résolution : Achat des bacs bruns (compost);
15. Résolution : Trottoir de l'épicerie à modifier pour livraison d'essence;
16. Résolution : Achat de souffleur;
17. Résolution : Colloque de zone;
18. Revoir les frais de nettoyage des cours d'eau pour les citoyens;
19. Dépôt d'avis de motion : Entretien des fossés pour écoulement d'eau dans les domaines;
20. Conformité des piscines;

21. Retour sur le monument dans le cimetière;
22. Résolution : Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux;
23. Résolution : Agence du revenu du Canada – Représentant;
24. Lecture de la correspondance et suivi de dossier;
25. Points d'information;
26. Affaires nouvelles de l'assistance;
27. Questions diverses;
28. Levée de la séance ordinaire du 6 juillet 2026.

Ouverture de la séance à 19h00

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

MOT DU MAIRE :

Bonsoir, chers citoyens et citoyennes,

Alors que nous entamons la saison estivale, je tiens d'abord à souligner le succès de la fête de la Saint-Jean-Baptiste organisée par notre Comité des loisirs. Cet événement rassembleur a permis à plusieurs d'entre nous de célébrer notre fierté et notre esprit de communauté dans une ambiance festive et conviviale. Un grand merci aux bénévoles, aux organisateurs et à tous les participants qui ont contribué à la réussite de cette belle journée.

Je profite également de l'occasion pour souhaiter d'excellentes vacances à tous ceux et celles qui seront en congé d'ici notre prochaine séance du conseil prévue le **10 août prochain**. Que cette période estivale vous permette de profiter pleinement du beau temps, de vos proches et de moments bien mérités de repos.

Enfin, veuillez prendre note que le bureau municipal sera **fermé du 16 juillet à midi jusqu'au 2 août inclusivement**.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite un très bel été et de bonnes vacances en toute sécurité.

Sur ces mots, je déclare la séance du conseil ouverte et je vous souhaite une très bonne rencontre.

2026-07-147

1. ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2026;

Attendu que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par monsieur Nicolas Labbé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-07-148

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2026

Attendu que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026;

Attendu que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Philippe Bibeau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 juin 2026;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-07-149

3. AUTORISATION DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 31 MAI 2026

Attendu que la séance du 1^{er} juin 2026, n'avait pas permis aux élus de recevoir les informations de l'état des comptes du 1^{er} au 31 mai 2026 ayant des transactions passées dans la même journée;

Attendu que le directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant un montant total de 286,153.74\$;

Attendu que les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles et des autorisations de paiement de compte en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes;

Attendu que le directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du 1^{er} au 31 mai 2026 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant 286,153.74\$;

En conséquence, il est proposé par Madame Mélanie Vogt et résolu;

Que les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La liste des comptes du mois est fournie sur demande.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce 8 juillet 2026

Nathalie Beauchesne, directrice générale et greffière-trésorière

4. AUTORISATION DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2026

Attendu que le directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes pour la période du 1^{er} au 30 juin 2026 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant un montant total de 246,169.89\$;

Attendu que le directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil le journal des salaires pour la période du 1^{er} au 30 juin 2026 de la Municipalité de Saint-Albert;

Attendu que les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles et des autorisations de paiement de compte en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes;

Attendu que le directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du 1^{er} au 30 juin 2026 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant 246,169.89\$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Côté et résolu :

Que les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La liste des comptes du mois est fournie sur demande.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce 8 juillet 2026

Nathalie Beauchesne, directrice générale et greffière-trésorière

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**6. RÉSOLUTION : LETTRE D'APPUI À NOS ORGANISMES POUR LA DEMANDE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS 2026**

Attendu que Le Cercle de Fermières Saint-Albert #21 une demande d'aide financière qui sera déposée dans le cadre du programme Nouveaux Horizons 2026;

Attendu que le renouvellement des métiers à tisser, l'organisme connaît un essor remarquable. Le nombre de membres a doublé en peu de temps démontrant l'intérêt croissant de la communauté pour la préservation et la transmission des savoir-faire traditionnels.

Attendu que le projet d'agrandir l'espace étant dans les plans, le souhait de développer davantage le secteur de couture qui a une demande. L'acquisition d'équipements spécialisés, notamment des machines à coudre, surjeteuse ainsi qu'une piqueuse pour les travaux de courte pointe, permettra d'offrir des formations et des ateliers adaptés aux besoins des participantes.

Attendu qu'avec un agrandissement l'offre d'un espace convivial aux membres pour le tricot permettra de réunir les membres, échanger et pratiquer leur art dans un esprit d'entraide, de solidarité et aussi des ateliers;

Attendu qu'un second volet novateur sera présenté aussi pour mettre en place un projet intergénérationnel réunissant le comité 12-18 de Saint-Albert avec les membres des Fermières et la population aînée de notre municipalité. Un souhait de moderniser la cuisine du centre communautaire afin d'en faire un lieu d'apprentissage, de transmission des connaissances et de rassemblement. En collaboration avec les Cuisines collectives des Bois-Francs, le désir d'offrir des ateliers culinaires permettant aux Fermières de transmettre leurs recettes traditionnelles aux jeunes de 12 à 18 ans, tout en favorisant la participation des aînés à des cuisines collectives;

En conséquence, il est proposé par tous les élus et résolu;

Considérant qu'un projet comme celui-ci contribuera fortement à renforcer les liens entre les générations, à lutter contre l'isolement social des personnes aînées et à favoriser l'adoption de saines habitudes de vie. Il permettra également aux participants de cuisiner ensemble afin de réduire les coûts liés à l'alimentation et de développer un sentiment d'appartenance à leur communauté;

Que l'impact positif de ces initiatives sur le bien-être de nos aînés, la vitalité du milieu et la transmission du patrimoine culturel sera remarquable sans aucun doute.

Adoptée, à l'unanimité des conseillers.

Attendu que dans le cadre du programme Nouveaux Horizons 2026, la FADOQ de Saint-Albert Centre du Québec entend déposer une demande d'aide financière afin de bonifier les infrastructures qui s'adresse aux aînés qui demeurent sur le territoire de la municipalité;

Attendu que le projet est de changer le plancher qui n'est plus sécuritaire pour les pratiques de sport, des bris dans certaines parties du plancher de bois-francs et n'ayant plus la possibilité de le sabler;

Attendu que toutes les activités intérieures sont dans cette salle : rassemblement, danse, yoga, jeu de poches ainsi que le Pickleball en saison plus froide et bien d'autres;

En conséquence, il est proposé par tous les élus et résolu;

Que la Municipalité de Saint-Albert appuie avec fierté le projet de la FADOQ de Saint-Albert Centre du Québec;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise aux promoteurs du projet comme lettre d'appui;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-07-153

8. RÉSOLUTION : DES NOUVELLES GOUTTIÈRES À LA SALLE DU PAVILLON

Attendu qu'une nouvelle directive de changement de remplacement des descentes de gouttière en aluminium standard par un système complet de drainage en acier;

Attendu qu'à la suite des pluies diluviennes récentes, un constat que le système existant était insuffisant pour gérer le volume d'eau provenant de la toiture extrême longue avec tôle métallique;

En conséquence, il est proposé par Madame Sophie Pelletier et résolu;

Considérant que le nouveau système comprend des gouttières de six pouces et des descentes trois par quatre pouces tous en acier offrant une capacité de drainage significativement supérieure;

Que la soumission étant de 3 789.63\$;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-07-154

9. RÉSOLUTION : RAPPORT DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU) DU 16 JUIN 2026 LOT 5 181 858 (RUE DES PLAINES)

Attendu que la propriété connue et désignée comme étant le lot 5 181 858 du cadastre du Québec, à la Municipalité de Saint-Albert, et qui est située dans la zone résidentielle R-1;

Attendu que la présente demande concerne une dérogation visant à autoriser un garage détaché construit dont la hauteur dépasse la hauteur de la résidence.

Selon les dispositions au Règlement de zonage 2017-02, La hauteur maximale des bâtiments accessoires est établie comme suit :

a) Dans les zones P, R, M et Vill, tout bâtiment accessoire ne peut avoir une hauteur supérieure à la hauteur du bâtiment principal.
(Article 7.9)

La demande est donc conditionnelle à l'autorisation de déroger à la hauteur autorisée pour un bâtiment accessoire dans la zone R, sous réserve de conformité aux autres exigences réglementaires.

Attendu que le garage ne respecte pas les normes de hauteur exigées par la municipalité;

Attendu que la propriétaire nous a informé de son projet d'agrandissement de la résidence;

Attendu que la propriétaire prévoit réaliser des travaux de rénovation à sa résidence principale, lesquels pourront avoir pour effet de rendre celle-ci plus haute que le garage en question ou de même hauteur;

Attendu que les travaux ont fait l'objet d'un permis valide et qu'ils ont été réalisés de bonne foi;

Attendu que les autres conditions réglementaires sont respectées;

Attendu que la démolition complète du garage causerait un préjudice sérieux à la propriétaire en raison d'un écart de seulement deux (2) pieds par rapport à la norme prescrite;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Ducharme et appuyé par M. Jean-Philippe Bibeau que la demande de dérogation soit acceptée à la condition que la propriétaire effectue les rénovations nécessaires à la résidence afin de corriger la situation et de rendre la hauteur du garage conforme à celle de la maison, et ce, dans les plus brefs délais, sans excéder une période maximale de trois (3) ans.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Côté et résolu;

Que ce soit tel que recommandé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-07-155

10. RÉSOLUTION : RÉPARATION DES JEUX D'EAU

Attendu que la soumission de Tessier récréo-parc est le fournisseur de notre jeu d'eau;

Attendu que l'ensemble de rechange interne pour bouton sanimatic et ensemble de pièces de remplacement pour air bouton – plastique – diaphragme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Nicolas Labbé et résolu;

Considérant que ce problème est récurrent d'année en année, cette année nous commanderons aussi le produit lubrifiant recommandé par la compagnie;

Que le coût sans le lubrifiant est de 1 075\$ avant taxes;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-07-156

11. RÉSOLUTION : CONGRÈS FMQ POUR LE MAIRE

Attendu que monsieur le maire participera au congrès de la Fédération Québécoise des municipalités;

Attendu que l'inscription sera faite par la directrice générale;

En conséquence, il est proposé par Madame Mélanie Vogt et résolu;

Que les frais du congrès seront payés par la municipalité;

Que les frais d'hébergement et repas seront remboursés à monsieur le maire Jean Boissonneault à la suite du congrès avec la présentation des factures;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-07-157

12. RÉSOLUTION : RAPPORT EXP POUR LIT DE SÉCHAGE ET 3^e BASSIN;

Attendu qu'un choix de structure entre une digue et parois vertical en béton;

Attendu que plusieurs huis-clos sur le sujet, un fait avec monsieur Olivier Précourt pour répondre à des questions et avoir une meilleure compréhension des besoins de la municipalité;

Attendu qu'un tableau de comparaison entre les possibilités du rapport EXP fait par les conseillers et analyser en tenant compte de toutes les informations obtenues;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau et résolu;

Considérant qu'avec la comparaison des deux offres, avantages et le coût digue 599 300\$ versus ciment 847 600\$, l'avantage majeur est la capacité;

Considérant que les besoins futurs peuvent demander un agrandissement;

Considérant qu'avec les informations mentionnés et analysés, le choix fait par les élus est la digue;

Qu'une demande supplémentaire à la firme EXP pour maximiser la digue au maximum de notre terrain prévu à cet effet;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-07-158

13. RÉOLUTION : FRAIS DE NETTOYAGE AU 129, ROUTE SAINT-ALBERT

Attendu qu'une rencontre a eu lieu avec les citoyens propriétaires pour améliorer la visibilité en sortant du 6^e rang;

Attendu que la sortie du rang est souvent à risque avec la route de MTQ et la vitesse autorisée, cause un risque d'accident;

Attendu que le but est de rendre plus sécuritaire ce coin de rang;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Justin Chabot et résolu;

Considérant que les propriétaires ont la gentillesse d'abattre les arbres nuisant;

Considérant que la municipalité assumera les frais de cet appel de service pour débarrasser les souches et branches restantes;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-07-159

14. RÉOLUTION : ACHAT DES BACS BRUNS

Attendu que la location des bacs bruns n'est plus incluse dans la collecte ;

Attendu que la municipalité doit statuer sur l'achat des bacs existants ou des nouveaux et à qui sera facturer ce coût ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé et résolu ;

Considérant qu'une offre de rachat des bacs en location au coût de 30\$ chacun ;

Que le rachat des bacs en location soit chargé aux utilisateurs payeurs ;

Considérant que chaque citoyen a présentement déjà les bacs à leur adresse ;

Qu'une facture sera faite à chaque propriétaire pour le coût d'achat de leur bac brun.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-07-160

15. RÉSOLUTION : MODIFICATION DU TROTTOIR À L'ÉPICERIE

Attendu que la Municipalité a reçu une demande de Monsieur Francis Lacharité concernant l'élargissement d'une des entrées charretières du Marché Tradition;

Attendu que le but consiste à élargir l'entrée qui sert au camion-citerne pour l'accès au réservoir d'essence;

Attendu qu'actuellement étant trop étroite, ceux-ci abime les roues des camions et la bordure de trottoir;

Attendu que les trottoirs sont la propriété de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Pelletier et résolu;

Que la modification soit acceptée et au frais du commerce soit le marché Tradition situé au 1227 rue Principale, Saint-Albert;

Que les travaux doivent être conforme aux normes municipales;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-07-161

16. RÉSOLUTION : DEMANDE DE SOUMISSION POUR ACHAT DE SOUFFLEUR

Attendu que le contrat de déneigement des cours et des trottoirs des immeubles municipaux est dû à être renouvelé;

Attendu que des soumissions seront demandées pour comparaisons avec le dernier contrat octroyé;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé et résolu;

Considérant que la municipalité est déjà propriétaire d'un tracteur;

Considérant que le coût du souffleur, assurance responsabilité, et diésel ainsi que le salaire de la personne soit comparable et acceptable avec les informations du dernier contrat octroyé;

Que cette option sera choisie;

Considérant que cette analyse soit considérablement plus élevée, un appel d'offre sera fait pour un nouveau contrat;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-07-162

17. RÉOLUTION : COLLOQUE DE ZONE POUR LA DIRECTRICE MUNICIPALE

Attendu que la directrice générale participe au colloque de Zone 7- Centre du Québec, le 30 septembre 2026 de 8h30 à 18h00;

Attendu que le coût est de 143,72\$ avant le 15 août 2026, au lieu de 201.21\$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Côté et résolu;

Que le paiement soit fait en juillet 2026;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-07-163

18. REVOIR LES FRAIS DE NETTOYAGE DES COURS D'EAU POUR LES CITOYENS

Attendu que quelques demandes citoyennes pour que les frais de nettoyage des cours d'eau ne soient plus chargés aux citoyens riverains et révisés;

Attendu que les élus ont analysés à nouveau ce dossier et ils sont conscients que l'écoulement ne provient pas seulement des terrains riverains;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau et résolu;

Considérant que le règlement de la MRC est dans le même sens;

Considérant que le règlement reste inchangé pour la municipalité;

Que les frais restent aux citoyens riverains;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-07-164

19. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION : ENTRETIEN DES FOSSÉS POUR ÉCOULEMENT D'EAU DANS LES DOMAINES :

Attendu qu'aucun règlement est existant à la MRC pour les cours d'eau naturel pour écoulement de certain secteur de la municipalité;

Attendu que l'entretien des fossés est primordial pour l'écoulement des eaux;

Attendu que les informations ne sont pas tous validées;

En conséquence, ce point est reporté et pour déposer un avis de motion, nous devons avoir les informations complètes du règlement;

Considérant que les fossés visés sont un cours d'eau naturel existant;

Que les fossés doivent avoir un règlement pour leur entretien;

Reportée à l'unanimité des conseillers.

2026-07-165

20. CONFORMITÉ DES PISCINES

Attendu que loi provinciale pour la sécurité des piscines a fixé la date du 30 septembre 2027;

Attendue que l'inspectrice doit faire le tour des (±170) piscines de la municipalité pour constat de la conformité ou non;

Attendu que les citoyens qui veulent la visite de l'inspectrice sur rendez-vous doivent contacter madame Maryem Mansour avant le 15 juillet 2026 pour prévoir ce rendez-vous;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Pelletier et résolu;

Considérant que toutes les piscines doivent être conformes avant le 30 septembre 2027;

Qu'un délai est nécessaire pour effectuer les travaux dans certain cas non conforme;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-07-166

21. RETOUR SUR LE MONUMENT DANS LE CIMÉTIÈRE

Attendu que parmi les nouvelles obligations imposées aux organismes municipaux, notons notamment: » Le personnel municipal doit faire preuve de neutralité religieuse dans l'exercice de ses fonctions. »

Attendu que les organismes municipaux doivent s'abstenir de construire ou d'installer des biens mettant en valeur une croyance,

une conviction ou une appartenance religieuse, sous réserve des travaux de conservation ou de restauration du patrimoine existant;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé et refusé;

Considérant qu'à compter du 1er septembre 2026, la pratique religieuse sera généralement interdite dans les immeubles et locaux sous l'autorité d'un organisme municipal, sous réserve des exceptions prévues par la loi. »

Que la direction générale de l'organisme municipal est responsable de veiller au respect des mesures prévues par la Loi sur la laïcité de l'État et de mettre en place un processus de traitement des plaintes relatives à son application.

Considérant qu'un projet avait déjà été discuté pour des plaques sur l'histoire de la municipalité;

Qu'une demande dans ce sens sera à voir avec le nouvel emplacement choisi pour la fabrique;

Qu'une proposition de faire l'installation du monument plus en vue sur le terrain de l'Église, serait vraiment bien selon le conseil;

Refusée à l'unanimité des conseillers.

2026-07-167

22; RÉOLUTION : RANDONNÉE DU SOUVENIR THIERRY LEROUX;

Attendu que la demande est de la régie intermunicipale de police Thérèse-De-Blainville;

Attendu que la 7^e édition de la Randonnée du souvenir regroupera environ 60 femmes et hommes, policiers, pompiers, ambulanciers, militaires ainsi que des supporters de tous les horizons;

Attendu qu'ils enfourcheront leur vélo pour rouler près de 500 km à la travers le Québec;

Attendu que le passage est prévu le 21 août 2026 vers l'heure du midi selon le protocole spécifique des heures prévues du passage sur notre territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-François Côté et résolu;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-07-168

23. RÉOLUTION : AGENCE DU REVENU DU CANADA – REPRÉSENTANT;

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert détient le numéro de NEQ 881 343 3149 ;

En conséquence, il est proposé par Madame Mélanie Vogt et résolu ;

Que Madame Nathalie Beauchesne, directrice générale greffière trésorière soit autorisée ;

- À signer cette résolution ;
- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à ClicSéQUR- Entreprises ;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toute les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offert (par téléphone, par la poste et à l'aide des services en ligne.)

Étant donné que tous les administrateurs de la Municipalité de Saint-Albert qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont approuvé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 6 juillet 2026. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

Considérant que ClicSéQur est déjà modifier ;

Que la demande plus urgente est auprès
Agence de revenu Canada ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE ET SUIVI DE DOSSIER;

- a. Journée de dépistages auditifs gratuits sera offert
- b. Risque élevé de rage en Mauricie et C-D-Québec
- c. Risque élevé de maladie de Lyme
- d. Plainte anonyme
- e. Le 9 juillet 2026 passage du 30^e tour Charles Bruneau ici
- f. Bilan de l'office d'habitation C-D-Québec
- g. MRC pour la campagne de bienveillance
- h. L'escouade GMR de la MRC

25. POINTS D'INFORMATION;

- a. Liste des permis de juin 2026 (19 permis);
- b. Tournée de la municipalité par les assureurs FQM
- c. Des félicitations par les organismes pour la fête;
- d. Formation scie à chaîne pour notre responsable;
- e. Rue Principale et travaux de Colas
- f. Rappel de la réglementation pour la garde des chiens

26. AFFAIRES NOUVELLES DE L'ASSISTANCE;

Information déjà discuté et répondu directement lors de la séance, aucun suivi à faire.

27. QUESTIONS DIVERSES;

Aucune question des élus.

28.LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2026;

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Jean-Philippe Bibeau de lever la séance ordinaire du 6 juillet 2026 à 19h51, La séance est close.

Je, Jean Boissonneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Jean Boissonneault
Maire

Nathalie Beauchesne
Directrice générale

Greffière-trésorière